

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés et de promouvoir l'égalité.



Concrètement, il remplit **quatre missions** :

- il défend les droits et libertés individuels dans le cadre des relations avec les administrations ;
- il défend et promeut l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant ;
- il lutte contre les discriminations prohibées par la loi et promeut l'égalité ;
- il veille au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

Permanence à la Maison des Droits et des Solidarités - 2 rue Jean-Baptiste Delobel, le 2^e mercredi de chaque mois de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre par téléphone au 03 21 18 64 01 ou par courriel à : pointaccesdroit@libercourt.fr